

L'animation de la vie syndicale dans les établissements, une priorité pour l'observatoire de la vie syndicale

Le texte préparatoire du thème 4 donne aux observatoires de la vie syndicale une nouvelle feuille de route qu'il faudra enrichir par les propositions des congrès académiques. Faire un état des lieux du militantisme, coordonner les réflexions et les actions qui se mènent dans chaque académie, aider à la mutualisation des outils existants et proposer des pistes d'actions pour renforcer et revitaliser notre maillage militant, tel a été l'objectif de l'observatoire national installé par le congrès de Marseille, son action devra être amplifiée. Mais l'observatoire doit désormais entrer dans une phase nouvelle de son travail, sans doute plus difficile, qui consiste à faire des propositions plus profondes de réorganisation à partir de cet état des lieux.

Comme le pointe le texte préparatoire, ce congrès doit en priorité avancer sur la place du S2 dans notre organisation. Le but est évidemment d'être au plus près des collègues pour animer la vie syndicale dans les établissements. On sait que le délitement d'une partie de notre réseau de S1 a joué un grand rôle dans notre recul aux dernières élections professionnelles et que sans S1, la syndicalisation ne peut pas progresser. On sait aussi que les déclarations de bonnes intentions sur la nécessaire revitalisation des s1 ne suffisent pas si elles ne s'accompagnent pas d'une réflexion en profondeur sur l'organisation de l'ensemble du SNES pour répondre à cet objectif. Si on se donne comme objectif impérieux que les sections d'établissement aient un référent qui les suit au quotidien (que ce référent soit un animateur de bassin, le S2 directement voire le S3 dans certaines académies), alors il faut consacrer une part des moyens syndicaux à cette tâche essentielle d'animation d'un bassin ou d'un département : le calcul des moyens syndicaux attribués aux académies pourrait donc en effet intégrer le nombre et la taille des départements de chaque académie, en plus du nombre de syndiqués et du nombre d'agents, dans une proportion qui reste à déterminer. Nous devons aussi obtenir un statut plus clair de délégué syndical d'établissement ayant une véritable protection, dans le contexte néo managérial de mise en difficulté de nos s1. Au-delà, c'est tout le SNES qui doit être dans une perspective d'appui à ceux qui sont en charge de l'animation du réseau de S1 et doit chercher à les intégrer au mieux dans le fonctionnement de l'appareil militant, car comment par exemple le passage dans les établissements peut-il être efficace si ce ne sont pas des militants qui ont contribué à l'élaboration des mandats et de la stratégie du SNES qui l'assurent ? Pour passer dans les établissements, pour faire le lien avec la SD FSU, pour toutes les tâches militantes, de quels outils les s2 pensent-ils nécessaire de disposer, quelles sont les forces que nous pouvons mettre en face de ces demandes, l'ensemble de l'organisation doit se saisir de ces questions pour faire vivre un observatoire de la vie syndicale utile et efficace.

Benoît Teste, pour le groupe de pilotage de l'observatoire de la vie syndicale.